

LES RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL.

Pour faire suite à l'article « **Les personnes âgées mal aimées au Québec** » et à la demande de nos membres, je vous transmets les 17 recommandations de l'équipe de travail. (Pages 63-64 et 65)

- 1, Qu'une politique gouvernementale sur le vieillissement soit élaborée en vue d'assurer la cohérence des lois et des actions du gouvernement relativement aux aînés et d'établir les balises essentielles à l'harmonisation des liens intergénérationnelles :
- 2, Que, dans le contexte des changements démographiques actuels, cette politique intègre plusieurs éléments qui ressortent de la tournée de consultation, notamment :
 - • l'aspect éthique du vieillissement individuel et collectif au Québec :
 - • le transfert de la connaissance vers les générations montantes en accordant une attention spéciale au mentorat, au tutorat et au coaching
 - • les liens intergénérationnelles;
 - • le rôle et les pouvoirs des associations représentant les aînés;
 - • l'organisation du bénévolat et des services d'aide, mettant à contribution les aînés en particulier;
 - • l'adaptation du marché du travail au vieillissement de la main-d'œuvre;
 - • l'habitation, le logement et les résidences pour personnes âgées;
 - • le transport collectif et individuel entre villes et villages;
- 3, Que des carrefours d'information régionaux et locaux soient constitués afin de mettre en relation les banques de ressources disponibles chez les aînés avec les personnes, entreprises ou associations susceptibles de les utiliser, et qu'à cet égard les tables de concertations des aînés soient mises à contribution ;
- 4, Qu'une étude sur les considérations éthiques portant sur le vieillissement au Québec soit élaborée dans le contexte des travaux du Conseil des aînés relatifs au Comité provinciale d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif;
- 5, Que des outils destinés à étendre le mentorat, le tutorat et le coaching soient mis en place pour faciliter le transfert du savoir, particulièrement sur le plan régional, municipal, collégial, universitaire, ainsi que dans les organismes communautaires :
- 6, Qu'on donne suite aux recommandations contenues dans l'Avis de Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre pour favoriser la retraite progressive

- 7, Que soit instauré un programme d'accréditation obligatoire des résidences privées pour personnes âgées tenant compte du bâtiment, des soins à donner, de la qualité de vie et de la sécurité des personnes, mais aussi de la prévention des incendies, et qu'à cet égard le programme «Rose d'or» existant serve de balise; que soient mises en vigueur des mesures pour la mise sur pied de comités de résidents ;
- 8, Qu'une campagne et d'information d'envergure nationale soit réalisée afin de promouvoir une image positive et réaliste du vieillissement ;
- 9, Qu'à cette fin, soit notamment réalisée une étude sur la contribution des aînés à l'économie du Québec afin de faire un juste bilan des coûts et des bénéfices qui leur sont attribuables ;
- 10 Que l'on instaure des formes des compensations financière ou que l'on modifie la fiscalité pour tenir compte d'avantage du soutien aux aidants dans les milieux familial, social, communautaire, bénévole ou de la formation ;
- 11 Que l'on revoie l'organisation des sports et loisirs, particulièrement dans les municipalités, de façon à favoriser véritablement la pratique des sports, de conditionnement et des activités physiques par les aînés ;
- 12 Que les groupements locaux d'aînés soient mis à contribution dans la mise en œuvre de programmes pour les nouveaux arrivants, tels que "Welcome wagons", comités d'accueil ou comités de parrainage ;
- 13 Que les intervenants et professionnels de la santé et des services sociaux reçoivent une formation en gérontologie ;
- 14 Que l'on organise des états généraux, ouverts et médiatisés, sur le vieillissement, réunissant notamment des experts de la démographie et de l'économie, des représentants d'associations représentant les aînés et les autres groupes d'âge, du monde du travail, des milieux de l'éducation et de la santé, des sports et loisirs, des groupes communautaires ainsi que des aînés de différentes d'âge ;
- 15 Que les prestations gouvernementales versées aux résidents du Nunavik soient majorées pour tenir compte du coût de la vie beaucoup plus élevé dans cette région et que le gouvernement du Québec entreprenne des démarches à cette fin auprès du gouvernement du Canada, responsable du versement de la PSV et du SRG ;
- 16 Que le gouvernement du Québec, en contribution avec l'Administration régionale Kativik, s'assure que les aînés du Nunavik aient un soutien administratif suffisant pour effectuer les démarches d'administratives relatives à la retraite et à l'inscription aux programmes de sécurité du revenu ;

17 17 Que la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine assure la cohérence d'ensemble des programmes et des mesures instaurés par le gouvernement à la suite de ce rapport.

(24) Ces recommandations sont de : permettre le paiement d'une partie de la rente de retraite et l'accumulation de service aux fins du régime de retraite, simultanément, pendant la période de retraite progressive; permettre plus de souplesse dans le mode de versement de la rente et supprimer l'obligation d'une rente nivelée, particulièrement dans les cas de retraite progressive ; permettre le paiement de bénéfices accessoires en cas de retraite progressive, tout comme il est permis de faire pour la retraite anticipée allonger la période admissible de salaire réduit pouvant être créditée au régime de retraite.

LA CONCLUSION DU RAPPORT « Une pleine participation des aînés au développement du Québec » (2005, page 69)

Les aînés ont exprimés leurs espoirs et leurs préoccupations au cours des consultations qui viennent de se terminer. Partout, ils ont manifesté une forte volonté de continuer à participer activement à la vie de la société, tant sur les plans familial et social que la politique et économique. Bien sûr, ils reconnaissent que certains, plus âgés et moins en bonne santé physique ou mentale, peuvent être limités dans leurs capacités. Toutefois, la grande majorité des aînés non seulement demeurent capables de le faire et souhaitent le faire, mais également ont acquis au cours des ans des connaissances et une expérience unique dans divers domaines, qu'il leur importe de transmettre aux générations montantes.

Les aînés reconnaissent, par ailleurs, qu'ils doivent être plus visibles et davantage ouverts, dans leurs actions, au développement de la société.

Pour leur part, les futurs retraités pourraient avoir des besoins différents, des attitudes différentes. En effet, ils ont un niveau de scolarité moyen plus élevé, les femmes de cette génération ont été beaucoup plus actives sur le marché du travail. Ce sont les personnes qui ont été plus sensibilisées à l'importance de la bonne alimentation et de l'activité sportive, qui ont eu moins d'enfants que leurs aînés.

Les recommandations de ce rapport, si elles proposent des mesures pour répondre aux besoins exprimés lors des consultations, s'inscrivent également dans la perspective de possibilités, d'ouverture, de souplesse. Dans ce sens, elles ont pour objet d'aider à préparer l'avenir et de répondre aux besoins des aînés de demain en leur proposant un plus grand éventail de choix, en leur ouvrant des portes, en accroissant leurs possibilités. Pour les Québécois et Québécoises, quel que soit leur âge, il s'agit d'une question de respect.

Ronald St-Jean
Membre du C.A. provincial.